

CONSEIL du 28 novembre 2006

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

M Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand, MM., Bonduelle, Hanna, Jenny, Loquet

Parmi les personnalités extérieures :

, M.Darras,

Parmi les étudiants :

Collège Licence :

Collège Master : M. Steffe

Parmi les membres du collège AITOS

Melle Pouderoux, Mme Neveu

Parmi les Membres de Droit

M. Olivier Sénéchal V.P. Formations

Avaient donné pouvoir :

M Djoudi à M.Bonduelle

M.Averlant à M.Steffe

M.Bighinatti à M.Darras

Mme Houssier à M.Darras

M.Defossez à M.Starzenski

Excusés :

M. le Sous- Préfet

M.L'Agent Comptable

Invités:

Melle Come Conservateur BU droit

M.Lutun Vice-Doyen chargé des Affaires Générales

Mme Li Crapi,

Approbation du procès-verbal du conseil du 3 octobre 2006

Monsieur Darras Vice- Président constatant que le quorum est atteint, entame l'ordre du jour par l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil.

En l'absence d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Budget 2007

M. Darras passe la parole à M. Bonduelle pour la présentation du projet budgétaire 2007. Le budget de la Faculté de Droit d'Economie et de Gestion s'élève en 2007 à 374 092 euros.

Lés prévisions de recettes sont en augmentation de 2,93% par rapport à l'année précédente qui avait connu une baisse importante de l'ordre de 9%.

La structure budgétaire mise en place en 2006 a été légèrement modifiée par l'adjonction de deux nouveaux centres de responsabilités, l'un consacré à l'Institut d'Etudes Judiciaires et l'autre intitulé "projet" qui doit mettre en évidence les actions de la Faculté dans un domaine particulier, seule, ou transversalement avec les autres composantes de l'Université.

Les Recettes

En formation initiale, la principale ressource est constituée par la DGF de l'ordre de 199 216 euros (+2.23%)

Les ressources propres à hauteur de 48306 euros viennent ensuite (+38%) qui sont liées à la gestion pédagogique et aux facturations diverses de mise à disposition d'enseignants. Enfin la taxe d'apprentissage 2000 euros prévus, constitue toujours un appoint apprécié et il reste à espérer que l'année 2007 soit aussi fructueuse que 2006 sur ce point.

En formation continue, l'ensemble des recettes s'élève à 112 540 euros soit une augmentation de 7.06% par rapport à 2006.

Ces recettes proviennent pour partie de la Région, 40200 euros (en baisse de 17.4%), de l'Etat, 13191 euros (hausse de 28%) et des conventions pour 52980 euros. (+32%)

Hormis les conventions qui ont été ouvertes à 84% du montant prévu, les autres ressources de formation continue ont été ramenées par précaution à 70% de l'estimation initiale.

L'Institut d'Etudes Judiciaires nouveau centre de responsabilité, affiche une prévision de recettes de l'ordre de 14629 euros. Celles-ci sont constituées d'une part par les frais d'inscription acquittés par les étudiants préparant le concours d'accès au centre de formation des avocats (1829 euros), d'autre part par les avocats qui souhaitent satisfaire à leur obligation de formation professionnelle en suivant les diverses conférences et séances de mise à jour de leurs connaissances dans divers domaines juridiques.

Les Dépenses

En formation initiale figure le plus gros poste de dépenses constitué par les heures complémentaires. Celles-ci sont réparties d'abord en licence à hauteur de 109468 euros TTC dont 76359 pour le premier cycle droit et économie (y compris le deust assistant juridique) et 33 109 euros pour le deust nouveau métiers de la cité et ceci pour les seuls étudiants relevant de la formation initiale.

L'autre partie des heures figure en Master pour 56952 euros. Le total des heures complémentaires en formation initiale s'élève à 166420 euros TTC et correspond à environ 4000 heures d'enseignement avec l'intégration de la prévisible augmentation du taux de l'heure TD fin 2006 ou début 2007.

Le montant qu'il nous avait été demandé d'ouvrir et qui était de 3740 hTD est donc dépassé de 260 heures. Ce dépassement peut être expliqué par l'ouverture de la licence professionnelle activités juridiques et par la création d'un onzième groupe de Travaux dirigés en première année de droit pour faire face à l'augmentation des effectifs ; soit au total 566h en plus sur l'ensemble des maquettes.

Les autres dépenses en heures sont celles inscrites au compte 65880 qui représentent à hauteur de 17000 euros les mises à disposition d'enseignants ou les enseignements à payer à d'autres composantes (ISTV FLLASH IUT ainsi qu'une partie des enseignements d'informatique pour la mise en place du CEII).

Le respect de ce budget ne pourra être réalisé que si le potentiel d'enseignants en poste demeure stable. Par ailleurs, nous ne connaissons pas encore aujourd'hui les besoins en heures du premier trimestre 2007/2008, lesquelles heures devront être supportées sur l'actuelle prévision budgétaire pour 2007.

Les dépenses de reprographie ont été évaluées à 22615 euros pour 2007. Un gros effort d'économie a été fait en 2006 qu'il faut impérativement poursuivre. Une réflexion va être menée dans la composante avec les responsables pédagogiques sur ce point.

Le dernier poste important en dépenses est celui consacré à la communication de l'Institut avec 9000 euros prévus en direction.

Concernant l'équipement, une somme de 2000 euros a été inscrite en Direction dans la destination pilotage de l'Institut.

En formation continue, l'essentiel des dépenses est constitué par les heures complémentaires sur les centres de responsabilités LIS et DLES à hauteur respectivement de 18971 et 18472 euros. Le reste des heures à payer (7060 euros) figure sur le CR FCAUT pour les étudiants des autres formations.

En convention de partenariat figure un montant de dépenses de 5190 euros pour les intervenants rémunérés sur factures. Cette dépense est imputée sur le CR FCDIR et vient compléter le total des heures d'enseignement en formation continue.

Les autres dépenses concernent le fonctionnement courant sans possibilité aucune pour des dépenses en équipement.

Les dépenses de l'Institut d'Etudes judiciaires sont essentiellement celles consacrées à la rémunération des intervenants en poste et extérieurs pour les cycles de conférences. Elles s'élèvent à 11230 euros, le reste du budget étant consacré à des dépenses de fonctionnement ordinaire avec toutefois 500 euros réservés à la communication.

Enfin, il a été consacré cette année un montant de 2000 euros à des actions de soutien pédagogique ou de lutte contre l'échec en première année de droit. Cette somme a été inscrite dans le nouveau CR projet et sera peut-être abondée en cours d'année par des crédits réservés aux projets des composantes, dans le budget des services généraux.

Monsieur Bonduelle informe le conseil que la dotation ministérielle dans les années à venir sera répartie en 40% fonctionnement et 60% projets. C'est la nouvelle logique budgétaire qui va s'imposer d'où l'importance de l'université d'automne du 30 novembre prochain, journée consacrée à la réflexion et à la mise en œuvre de projets dans divers domaines et regroupant plusieurs composantes.

M.Sénéchal explique que le projet permet de développer une initiative qui était limitée à un périmètre restreint : par exemple le développement de la certification en informatique.

Du niveau expérimental on passe à la généralisation, avec certaines actions à initier et un échéancier. Une fois que le dispositif est mis en place, il n'est plus financé dans le cadre du projet mais du contrat. Mme Morgand émet quelques réserves sur l'expérience de la certification informatique débutée cette année à la FDEG.

Monsieur Bonduelle propose de revoir l'organisation l'an prochain après évaluation de cette première année.

M.Loquet souhaite intervenir pour faire un point sur la formation continue. Il rappelle que celle-ci a un double rendement :

- les fonds d'assurance formation qui rapportent entre 2000 et 4000 euros par an ;
 - la formation initiale permanente ; par exemple, en licence professionnelle d'intervention sociale
- 40 000 euros sont prévus, en plus de la dotation ministérielle pour les étudiants de formation initiale. Il y a bien entendu toujours une part d'incertitude sur les recettes d'où l'incitation à ne pas augmenter le nombre d'étudiants en FI pour ne pas basculer en formation intégrée, beaucoup moins bien financée.

La filière d'intervention sociale contribue donc à l'équilibre de la faculté, mais est fragile de par sa spécificité et son déficit en potentiel enseignant. L'arrivée de M.Gardin a été providentielle mais il faut également que la mise à disposition du support de PAST demeure et que le départ de Mme Lejeune soit compensé. Ce poste revêt une très grande technicité, laquelle est indispensable pour garantir les résultats.

Le sous-encadrement de cette filière en emplois permanents est un problème (particulièrement pour le DEUST NMC), et dans la mesure où les créations de postes d'enseignants sont liées essentiellement à l'existence d'une activité en recherche, l'inquiétude grandit pour la prochaine campagne d'habilitation. Faut-il en conclure demande M.Loquet, que le ministère ne souhaite pas que les universités s'engagent dans des enseignements professionnalisés ?

M.Starzinski pense que ce n'est pas effectivement du ressort des universités, mais il ajoute que si les économistes travaillent avec le secteur de l'économie solidaire pour bâtir un master 1 commun à deux M2, il faudra au minimum un poste d'enseignant supplémentaire.

M.Loquet dit qu'il faut absolument un porteur de projet pour ce M1. Une réunion est programmée le 13 décembre. Ce sera un M1 pluridisciplinaire qui rassemblera les juristes les économistes, les politologues.

Monsieur Darras propose de mettre au vote le projet budgétaire.

Le budget 2007 de la FDEG est adopté à l'unanimité.

M.Loquet demande à ce que l'on indique comme de coutume dans le compte rendu que la différence de taux de prélèvement pour la participation forfaitaire entre les activités de recherche (4%) et celles de formation continue (14%) est totalement injustifiée.

Questions diverses

En réponse à une question de M.Lutun, Melle Côme indique que la BU peut prendre en charge les abonnements de CDrom en anglais.

Une nouvelle collecte de vieux ordinateurs sera effectuée pour remise aux domaines en 2007. Il convient de se manifester auprès de M.Duprez.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h.